

De définir le quartier qui sera possible lors de ce conseil administratif
(annexé) :

« Approuver sans la formation de la « Société
de Développement commercial du village de
Pointe-Claire », selon le rapport déposé au
conseil municipal de la ville de Pointe-Claire
le 7 août 2017 ».

Oui

Non

0000 0000

LEVÉ DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller sortant,
Appuyé par monsieur le conseiller sortant, et unanimement
par tous les présents de lever la séance.

0000 0000
